

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 17 SEPTEMBRE 2007 ( 23 )**

---

---

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2007, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 4 septembre 2007.

**PRÉSENCES** : Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux et Serge Hudon

**ABSENCE** : Monsieur le Maire Denis Lebel et le conseiller M. Rémy Leclerc

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-489**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 2.2 Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats / Compagnie 2957-6345 Québec inc. (Société en commandite Plaza Roberval enr.) c. Ville de Roberval et al
- 8.1 Acceptation PIIA / Mme Suzanne Morin (1095, rue Paradis, Roberval QC G8H 2K3)
- 8.2 Acceptation PIIA / Mme Gaétane Fortin (114, rue Auger, Roberval QC G8H 1C4)

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2007**

**2007-490**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 septembre 2007 soit accepté sans modification.

**1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.0 SERVICES FINANCIERS**

**2007-491**

**2.1 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement, que les comptes de la

Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 13 septembre 2007 :

–	Fonds général.....	168 491,00\$
–	Règlement numéro 2007-23 .....	87 401,57\$
	Total .....	<u>255 892,57\$</u>

Total des salaires payés en août 2007 .....376 779,26\$

2007-492

**2.2 MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCATS / COMPAGNIE 2957-6345 QUÉBEC INC. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLAZA ROBERVAL ENR.) C. VILLE DE ROBERVAL ET AL**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval mandate la firme «Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats (Société en nom collectif)», pour représenter la Ville de Roberval dans la poursuite intentée par la compagnie 2957-6345 Québec inc. (Société en commandite Plaza Roberval enr.).

**3.0 TRAVAUX PUBLICS**

2007-493

**3.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / RÉHABILITATION DE CONDUITE PLUVIALE EN TBA (RUE NOTRE-DAME)**

Soumissions reçues :

–	Véolia Services à l'environnement inc.....	66 000,00\$
–	MSC Réhabilitation inc. ....	147 385,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Véolia Services à l'environnement inc., au montant de 75 207,00\$ taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites pluviales en TBA par le procédé «Formadrain» de cinq sections du réseau, d'une longueur approximative de 76 mètres linéaires.

*(POSTE : 02-415-00-523)*

**4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

2007-494

**5.1 ACQUISITION TERRAIN : 11 PTIE, 12 PTIE ET 13 PTIE, RANG A, CANTON ROBERVAL / MESSIEURS GUY TREMBLAY ET SERGE TREMBLAY / AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte ce qui suit :

1. Que la Ville de Roberval acquiert de Messieurs Guy Tremblay et Serge Tremblay les immeubles suivants : Ptie 11, Ptie 12 et Ptie 13, du Rang A, du Cadastre du Canton Roberval, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, le tout tel qu'il appert de la description technique faite par l'arpenteur-géomètre, M. Jeannot Thériault, datée du 27 août 2007, sous sa minute 5002;
2. Que l'acquisition soit faite au montant de 500 000,00\$, payable comptant, à la signature de l'acte de vente, à l'ordre de Me Frédéric Larouche en fiducie;
3. Que cette acquisition soit faite avec la garantie légale;
4. Que la responsabilité relative à la perception de la TPS et TVQ soit assumée par l'acquéreur;
5. Que la Ville de Roberval donne son accord pour l'application de l'article 211 de la Loi sur la taxe d'accise;
6. Que le vendeur s'engage à libérer l'immeuble vendu à la signature du contrat;
7. Que l'acquéreur assume les frais et honoraires de notaire et d'arpenteur reliés à cette transaction;
8. Que le Conseil autorise la trésorière à effectuer le paiement de l'acquisition et autres frais professionnels à même le surplus accumulé 2006;
9. Que Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire suppléant et le greffier soient et sont, par les présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval l'acte de vente.

*(POSTE : 03-100-47-723)*

## **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.0 RESSOURCES HUMAINES**

2007-495

#### **7.1 COLLOQUE SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL / LE 12 OCTOBRE 2007, À VILLE DE SAGUENAY / 60,00\$ PAR PERSONNE (5 PERSONNES)**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Mesdames Johanne Arcand, Guylaine Savard, Messieurs Rémy Parent, Steeve Couture et Régis Boily ou Marc Gagné à prendre part au «23<sup>e</sup> Colloque sur la santé et la sécurité au travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean / Chibougamau/Chapais» qui se tiendra le vendredi 12 octobre 2007, à Ville de Saguenay. Le coût de l'inscription est de 60,00\$ par personne, soit un montant de 300,00\$, payable à l'ordre du «23<sup>e</sup> Colloque sur la santé et la sécurité au travail». De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

*(POSTE : 02-160-00-416)*

2007-496

**7.2 ASSOCIATION DES GREFFIERS DES COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC / MME CHANTALE PARADIS / FORMATION DU 3 AU 5 OCTOBRE 2007, À QUÉBEC ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Mme Chantale Paradis, greffière suppléante et perceptrice des amendes, à prendre part à la formation annuelle de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec qui se tiendra du 3 au 5 octobre 2007, à Québec. Le coût de l'inscription est de 740,67\$ taxes incluses, payable à l'ordre de l'AGCMQ et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

De plus, le Conseil autorise également Mme Chantale Paradis à adhérer à l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, au montant de 227,90\$, payable à l'AGCMQ.

(POSTES :    – Formation :                               02-160-10-454  
                  – Affiliation et Association :    02-190-00-494)

**8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

---

---

2007-497

**8.1 ACCEPTATION PIIA / MME SUZANNE MORIN (1095, RUE PARADIS, ROBERVAL QC G8H 2K3)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 11 septembre 2007, résolution 2007-51), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à Mme Suzanne Morin, du 1095 de la rue Paradis, à Roberval QC G8H 2K3, pour le remplacement de deux à trois portes extérieures en acier et du revêtement des murs en vinyle de couleur beige et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3, du règlement de zonage 93-10.

2007-498

**8.2 ACCEPTATION PIIA / MME GAÉTANE FORTIN (114, RUE AUGER, ROBERVAL QC G8H 1C4)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 11 septembre 2007, résolution 2007-52), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à Mme Gaétane Fortin, du 114 de la rue Auger, à Roberval QC G8H 1C4, pour le remplacement de deux galeries en bois traité de la même grandeur et la réparation à deux vérandas et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3, du règlement de zonage 93-10.

**9.0 LOISIRS ET CULTURE**

**10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

**11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

A.M.

**11.1 AVIS DE MOTION / TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULES PAR DES NON-RÉSIDENTS**

Le conseiller M. Gilles Veilleux donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicules par des non-résidents.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2007-499

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que la présente assemblée soit levée.

**LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 18 septembre 2007

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Gilles Otis, Maire

\_\_\_\_\_  
**GILLES OTIS**  
**MAIRE SUPPLÉANT**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/chp**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20070917)